

GESTION D'ÉCLOSION EN RPA ET RI-SAPA

Aide-mémoire destiné à l'infirmière du Soutien à domicile

1. Notions théoriques à retenir

1.1. Définition d'une éclosion

Survenue de deux nouveaux cas acquis dans le milieu ou plus chez les usagers (et/ou les TdeS) d'un même virus, avec un lien épidémiologique, en tenant compte du temps d'incubation et de la période de contagiosité du virus.

1.2. Lien épidémiologique

Un lien épidémiologique est établi entre deux cas lorsqu'un critère de temps, de lieu **OU** de personne peut expliquer une transmission entre les cas. Dans ces cas-ci, les lieux sont les résidences privées pour aînés (RPA) ou les unités de soins d'une RPA. Par exemple, ces personnes mangent à la même salle à manger, sont en contact avec les mêmes travailleurs de la santé, etc.

1.3. Nombre total de cas confirmés par lien épidémiologique

Nombre total de cas depuis le début de l'éclosion (usagers et TdeS) ayant des symptômes cliniques compatibles avec le virus en cause de l'éclosion ET aucun test de dépistage effectué ET une exposition à risque élevé avec un autre cas confirmé par laboratoire pendant sa période de contagiosité ET aucune autre cause apparente.

1.4. Date du dernier cas relié

Date de début des symptômes du dernier cas (usager ou TdeS) relié au milieu et ayant un lien épidémiologique avec l'éclosion.

1.5. Fin d'éclosion

Une éclosion peut être levée lorsque la somme de deux périodes d'incubation du virus identifié est atteinte. Cette période dépendra du virus en cause dans le milieu. Il est donc possible qu'il n'y ait plus de résident en isolement et que la situation d'éclosion soit toujours en vigueur. L'éclosion peut être levée après l'atteinte de deux périodes d'incubation, ce qui assure qu'aucun autre cas ne se présentera. Pour connaître la fin d'éclosion selon le virus, référez-vous à l'Annexe I.

1.6. Milieu sous surveillance

Lorsque des liens épidémiologiques ne peuvent être établis entre les cas ou qu'il y a seulement une personne qui présente des symptômes d'infection respiratoire aiguë, on dit qu'il s'agit d'un milieu sous surveillance. Une surveillance devra être réalisée pour voir si de nouveaux cas surviennent par la suite.

2. Symptômes à surveiller

Voici la définition des symptômes relatifs aux différentes infections qui nécessitent la mise en place de mesures de contrôle selon le milieu touché.

	COVID-19	Virus respiratoires (CCIRA, influenza et VRS)	Gastroentérite
Symptômes	<p>Un des symptômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fièvre ≥ 37,8° C; • Toux (nouvelle ou aggravée); • Mal de gorge; • Difficultés respiratoires ou essoufflement; • Perte de goût, perte d'odorat, altération du goût. <p>Ou deux des symptômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perte d'appétit importante; • Fatigue intense; • Myalgies; • Maux de tête inhabituels; • Nausées ou vomissements; • Douleur abdominale; • Diarrhée; • Rhinorrhée ou congestion nasale. 	<p>Apparition soudaine de fièvre ET toux (nouvelle ou aggravée) OU Apparition soudaine de fièvre OU de toux (nouvelle ou aggravée)</p> <p>ET Au moins un des symptômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mal de gorge; • Myalgies; • Arthralgies; • Céphalées; • Faiblesse généralisée; • Fatigue importante. 	<p>Apparition soudaine dans une période de 24 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux épisodes de vomissements <p>ET/OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux épisodes de diarrhée, selles plus liquides ou molles que d'habitude <p>ET</p> <p>Accompagnés d'au moins un des signes ou symptômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nausées; • Fièvre; • Douleur ou crampes abdominales; • Céphalées. <p>À noter : Important d'évaluer la présence d'autres facteurs causals pouvant être associés à une diarrhée : laxatifs, effets secondaires, gavage, etc.</p>

3. Analyse du milieu

Lorsqu'un responsable vous avise d'un cas de maladie infectieuse dans son milieu, vous devez faire l'analyse de la situation afin de déterminer s'il y a bel et bien une situation d'éclosion. Cette analyse vous permettra de reconnaître les situations d'éclosion, de les signaler à la Direction de santé publique (DSPublique) et de recommander les mesures de prévention et contrôle des infections de base en attendant que la DSPublique intervienne auprès du milieu pour les recommandations complètes.

Voici les étapes et les éléments à connaître pour faire cette analyse.

3.1. Connaître les caractéristiques du milieu de vie

- Est-ce qu'il s'agit d'un milieu de type hors unité de soins ou d'un milieu unité de soins?
- Combien y a-t-il de résidents dans la RPA ou sur l'unité? (Cette information est nécessaire pour faire l'analyse du nombre de personnes exposées dans le milieu qui risquent de contracter l'infection parce qu'elles partagent les mêmes aires communes et la même salle à manger).

3.2. Prendre les informations sur la situation

- Est-ce qu'un virus est identifié par laboratoire pour l'un des cas?
- Si aucun virus n'est identifié, est-ce que les cas répondent à la définition d'un cas clinique d'infection respiratoire aiguë ou de cas suspect de gastroentérite? (s'il s'agit simplement de symptômes de rhume, aucune mesure supplémentaire autre que les gestes de base pour limiter la transmission ne sera mise en place et aucun signalement n'est nécessaire).
- Est-ce que le milieu est en éclosion, c'est-à-dire est-ce qu'il y a un lien épidémiologique entre les cas et une évidence de transmission de personne à personne qui répond à la définition au point 1.1.?

3.3. Déterminer les actions à venir

- Si nous ne sommes pas encore en situation d'éclosion, mais que les symptômes répondent à la définition d'un cas clinique d'infection respiratoire aiguë, recommander les mesures de prévention et contrôle des infections pour les cas symptomatiques. Pour les milieux dits **sous surveillance**, demander de faire une surveillance des symptômes des résidents et de voir si d'autres personnes en développent. Surveiller l'évolution de la situation et signaler si une éclosion se déclare.
- S'il s'agit d'une situation d'éclosion confirmée, la signaler immédiatement à la DSPublique pour que le milieu reçoive le support nécessaire à l'application des mesures.

4. Mesures de prévention et contrôle des infections en communauté

Il est important de comprendre que les mesures de prévention et contrôle des infections applicables en communauté diffèrent de celles applicables en centre hospitalier. Par contre, puisque les RPA regroupent un nombre important de personnes dites vulnérables en raison de leur âge et de leurs conditions de santé, en présence de maladies infectieuses, les exploitants ont l'obligation d'assurer la santé et la sécurité de leurs résidents en appliquant des mesures de prévention et contrôle des infections. De plus, certaines RPA ont des unités de soins à même leur installation et certains milieux ont une certification de lit de ressources intermédiaires qui font en sorte que la clientèle présente est beaucoup plus vulnérable. Dans ces cas-ci, les mesures de prévention et contrôle des infections vont différer. Ces mesures ne sont pas différentes d'une région à l'autre, elles découlent des recommandations du MSSS.

Voici comment les distinguer :

Milieux	Clientèle	Mesures PCI
RPA	Clientèle autonome, semi-autonome	Mesures populationnelles découlant du <u>Guide de prévention des infections dans les résidences privées pour aînés</u> (mise à jour 2019).
Unité de soins fermée dans une RPA	Clientèle semi-autonome avec soins, troubles cognitifs, etc.	Mesures de l'INSPQ (dites plus sévères) <u>Les infections nosocomiales Institut national de santé publique du Québec</u>

Milieu avec certification de lits de ressources intermédiaires	Clientèle semi-autonome avec soins, troubles cognitifs, etc.	Mesures de l'INSPQ (dites plus sévères)
--	--	---

4.1. Recommandations générales de la DSPublique en contexte d'éclosion

Voici des recommandations générales qui sont nommées lors de l'appel initial de la santé publique au responsable du milieu lors d'une éclosion.

	Recommandations
Organisationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un comité de gestion d'éclosion pour qu'un suivi de la situation soit fait par le milieu en incluant les différents acteurs. S'assurer d'avoir du personnel formé sur tous les quart de travail pour l'application des mesures PCI.
Affichage	<ul style="list-style-type: none"> Installer des affiches avisant de l'éclosion aux endroits stratégiques (entrées, ascenseurs, etc.).
Port du masque	<ul style="list-style-type: none"> Port du masque demandé aux travailleurs de la santé et aux visiteurs et recommandé aux résidents lors de virus respiratoires.
Distanciation	<ul style="list-style-type: none"> Pratiquer la distanciation dans le milieu par tous.
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les résidents, les TdeS et les visiteurs à la situation d'éclosion, à l'importance de signaler ses symptômes et de rehausser l'hygiène des mains.
Vigie	<ul style="list-style-type: none"> Faire une surveillance des symptômes des résidents et des TdeS.
Organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> Faire des rappels de port et de retrait de l'ÉPI pour les TdeS; Éviter la mobilisation du personnel d'une unité en éclosion vers une unité exempte d'éclosion.
Mesures de nettoyage et de désinfection	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les mesures de nettoyage et de désinfection des surfaces fréquemment touchées (<i>high touch</i>), au minimum trois fois par jour. S'assurer d'avoir du personnel pour les mesures de nettoyage et de désinfection sur tous les quart de travail.
Autres	<ul style="list-style-type: none"> D'autres mesures sont recommandées par la DSPublique lors de l'appel initial au milieu en fonction de la situation épidémiologique.

Pour de l'aide pour la mise en place des mesures et pour faire les rappels de port et de retrait de l'ÉPI, leur mentionner qu'ils peuvent accepter la **visite SAME** de la DSPublique qui sera offerte lors de notre appel. Nous pourrons faire des pratiques avec leurs employés et donner des recommandations spécifiques.

4.2. Recommandations spécifiques pour les mesures PCI à appliquer auprès du résident selon le secteur et le virus en cause

Pour les mesures spécifiques, selon le milieu et le virus en cause, référez-vous à l'Annexe I ou au site Web [Prévention et contrôle des infections dans les RPA - Extranet - CISSS de Chaudière-Appalaches](#)

5. Processus de signalement d'une éclosion à la DSPublique

Un signalement de la situation d'éclosion doit être fait à la DSPublique avec le formulaire de déclaration à l'adresse suivante : [Comment déclarer une éclosion en milieu de vie en communauté - Extranet - CISSS de Chaudière-Appalaches](#). Plus le signalement est rapide, plus vite la DSPublique peut intervenir pour soutenir le milieu en éclosion et ainsi recommander les mesures adaptées pour le milieu afin de limiter la transmission.

Une fois le formulaire complété, celui-ci doit être envoyé par courriel à l'adresse suivante :
declaration.eclosions.cisssca@ssss.gouv.qc.ca.

Il est important que le formulaire soit adéquatement complété et que le suivi de l'éclosion soit transmis à la DSPublique via les mises à jour le **mardi** et le **jeudi** jusqu'à la fin de l'éclosion.



ANNEXE I – Mesures de prévention et contrôle des infections pour l'usager et les travailleurs de la santé

	COVID-19	Virus respiratoires (CCIRA, influenza, VRS*)	Gastroentérite
Durée de l'isolement HORS UNITÉ DE SOINS	<p>Si fièvre : le résident doit rester à sa chambre/son appartement jusqu'à la fin de la fièvre. Lorsqu'il ne fait plus de fièvre, il peut sortir, mais il doit appliquer les gestes pour limiter la transmission.</p> <p>Si absence de fièvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> Port du masque pour 10 jours suivant le début des symptômes (ou plus si les symptômes persistent); Distanciation avec les autres; Recommander la prise des repas à la chambre; Éviter les activités de groupe. <p>Pour les TdeS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Port de l'ÉPI par les TdeS à la chambre selon la durée prévue pour le virus.* <p>*10 jours pour COVID-19 et 5 jours pour autres virus respiratoires.</p>	<p>Isolement du résident jusqu'à 48 heures après le dernier symptôme (ex. : fièvre, vomissement, diarrhée, etc.).</p> <p>Les TdeS doivent porter l'ÉPI à la chambre pour toute la durée de l'isolement du résident.</p> <p>À noter : Que ce soit en unité de soins ou hors unité de soins, les mesures sont identiques.</p>	
Durée de l'isolement en UNITÉ DE SOINS	Minimum de 10 jours* suivant l'apparition des symptômes.	Minimum de 5 jours* suivant l'apparition des symptômes.	
	<p>*Conditions à remplir pour la levée de l'isolement :</p> <p>Cesser si 48 heures sans fièvre, sans prise de médicament contre la fièvre 4 heures avant le contrôle de la température</p> <p>ET</p> <p>24 heures d'amélioration des symptômes</p>		
Début d'éclosion	<p>Sur une période de 10 à 16 jours selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> Deux résidents ou plus développent ces symptômes et habitent la même RPA, unité ou les mêmes TdeS ou ont un contact direct ensemble, mais n'habitent pas dans le même appartement. 	<p>Sur une période de 4 jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> Deux résidents ou plus développent ces symptômes et habitent la même RPA, unité, étage unité ou ont les mêmes TdeS ou ont un contact direct ensemble, mais n'habitent pas dans le même appartement. 	
Fin de l'éclosion (levée des mesures d'éclosion)	<p>Absence de nouveaux cas depuis 10 jours.</p> <p>*Particularité pour VRS : fermeture après 16 jours sans nouveau cas.</p>		<p>96 heures après la fin des symptômes du dernier résident malade.</p>

ANNEXE II – Foire aux questions

- 1. Est-ce possible qu'il n'y ait plus aucun usager en isolement et que l'éclosion ne soit toujours pas terminée ?**

Oui, tout à fait. Pour fermer une éclosion, il faut attendre un certain nombre de jours pour s'assurer qu'il est sécuritaire de lever la situation d'éclosion. Même s'il n'y a plus d'usager en isolement, le milieu doit tout de même poursuivre les recommandations générales de la DSPublique en situation d'éclosion jusqu'à ce que ce nombre de jours soit atteint.

- 2. Pourquoi, lors de virus respiratoire, les résidents hors unité de soins ne sont pas en isolement s'ils ne font pas de fièvre, mais que les travailleurs de la santé doivent tout de même porter l'ÉPI lors des soins pour cinq ou 10 jours (selon le virus)?**

Il faut comprendre que les résidents sont dans leur milieu de vie de tous les jours. De leur côté, les travailleurs ont des obligations en lien avec leur prestation de travail, dont de mettre en place les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et celles des autres (CNESST). De plus, l'appartement/chambre du résident sera hautement contaminée, considérant qu'il y passe la majorité de son temps. Le travailleur doit donc s'assurer de se protéger pour ne pas attraper la maladie et ne pas la transmettre à d'autres résidents lors de sa tournée de soins avec des vêtements ou autres objets qui seraient contaminés en raison de l'absence de port d'ÉPI.

- 3. Il y a une situation particulière dans une RPA et je ne sais pas quoi donner comme consignes, ni même si le milieu est en éclosion. Que puis-je faire?**

Lors des heures ouvrables (lundi au vendredi), vous pouvez toujours communiquer avec une conseillère en soins infirmiers de l'équipe des maladies infectieuses de la DSPublique au 418 389-1510 pour avoir du soutien dans l'analyse d'une situation. Si une situation urgente et incontrôlée se produit hors des heures ouvrables (ex. : éclosion majeure subite, plusieurs transferts en CH, décès, etc.), vous pouvez communiquer avec une conseillère en soins infirmiers de la DSPublique au 418 389-1517.

- 4. Quoi faire si le milieu n'a pas suffisamment de matériel de protection lors d'une éclosion?**

Bien que les milieux aient l'obligation de s'assurer d'avoir du matériel en quantité raisonnable pour faire face à ces situations, en présence d'**éclosion** et de manque de matériel, ceux-ci peuvent être référés à la ligne partenaire pour avoir du matériel rapidement au **1 833 830-7473 option 3**.

- 5. Je constate plusieurs enjeux et beaucoup de difficultés dans l'application des mesures dans un milieu, que puis-je faire?**

Premièrement, il est important d'inscrire ces enjeux dans votre formulaire de signalement ou de mise à jour selon la situation pour aviser la DSPublique. Deuxièmement, vous pouvez encourager le milieu à recevoir les visites de la DSPublique pour la mise en place des mesures (voir *Annexe III – Offre de service de visite en prévention et contrôle des infections, qui est transmise aux milieux de vie*).

ANNEXE III - OFFRE DE SERVICE DE VISITES EN PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

Dans les RPA et les RI-RTF

2025

L'été arrive bientôt et la Direction de santé publique veut vous rappeler que nous offrons des visites pour prévenir et contrôler les infections. Elles sont offertes toute l'année pour vous aider à suivre les règles de formation demandées par la certification du CISSS de Chaudière-Appalaches. Le printemps et l'automne sont de bons moments pour former vos employés.

Deux visites sont disponibles :

Visite PCI	Visite SAME (soutien au milieu en éclosion)
Promouvoir les bonnes pratiques pour éviter les éclosions d'infections. Quand? Lorsqu'il n'y a pas d'éclosion.	Aider à mettre en place les bonnes mesures pour limiter la transmission du virus. Quand? Lorsqu'il y a une éclosion.
Comment? <ul style="list-style-type: none">Présenter les outils disponibles pour aider les responsables à se préparer aux éclosions.Donner des conseils pour améliorer vos pratiques.Si vous le souhaitez : atelier de formation pour apprendre à mettre et enlever l'équipement de protection individuelle et à bien se laver les mains.Répondre à vos questions et offrir du soutien selon vos besoins.	Comment? <ul style="list-style-type: none">Rappels sur le lavage des mains, le port du masque, du nettoyage et de la désinfection.Formation pour apprendre à mettre et enlever l'équipement de protection individuelle sans s'infecter.Atelier sur le lavage des mains.Aide pour gérer l'éclosion : mesures à mettre en place, comité de gestion d'éclosion, matériel à utiliser, etc. selon vos besoins.

Pour avoir une visite ou pour des questions sur les visites :

Par courriel : declaration.eclosions.cissca@ssss.gouv.qc.ca

Par téléphone : 418 389-1510

Pour découvrir les outils qui peuvent vous aider en cas d'éclosion :

Cliquez sur le lien : [Prévention et contrôle des infections dans les RPA - Extranet - CISSS de Chaudière-Appalaches](#) ou utilisez votre téléphone et scannez le code QR :

